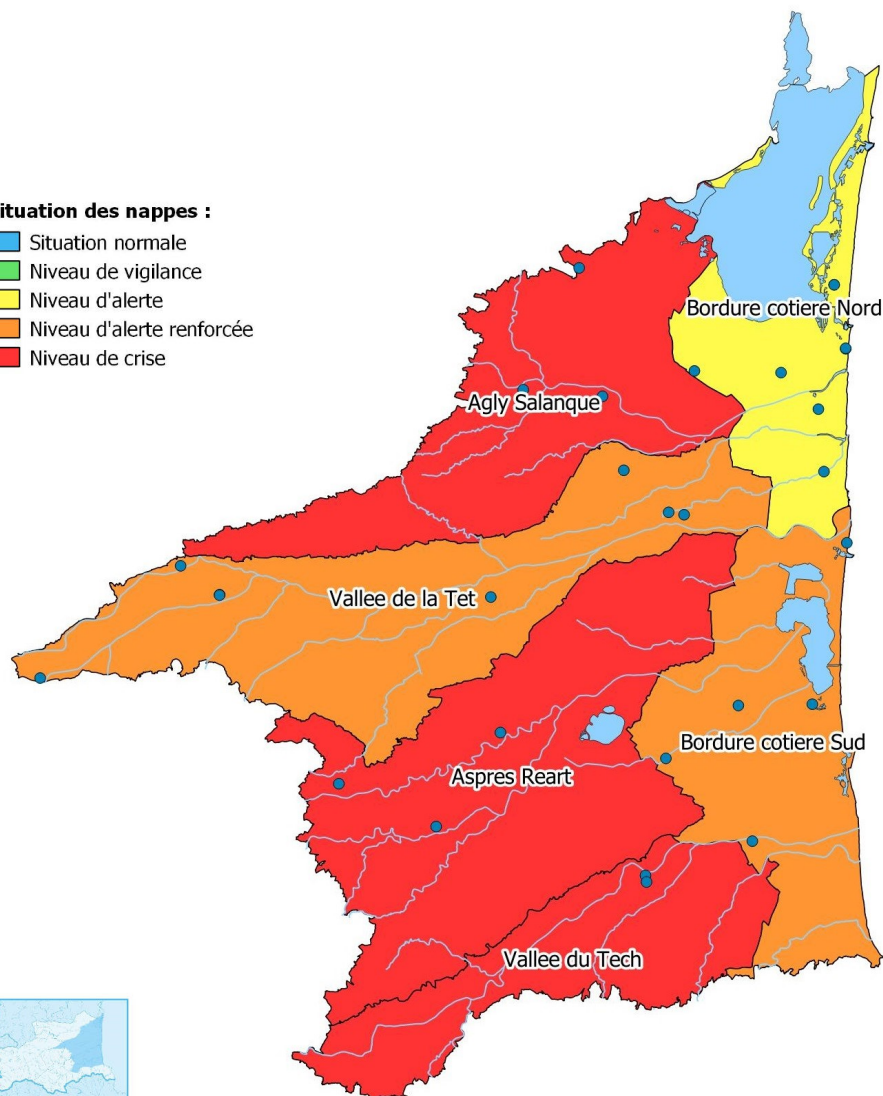


Situation des nappes :

- Situation normale
- Niveau de vigilance
- Niveau d'alerte
- Niveau d'alerte renforcée
- Niveau de crise

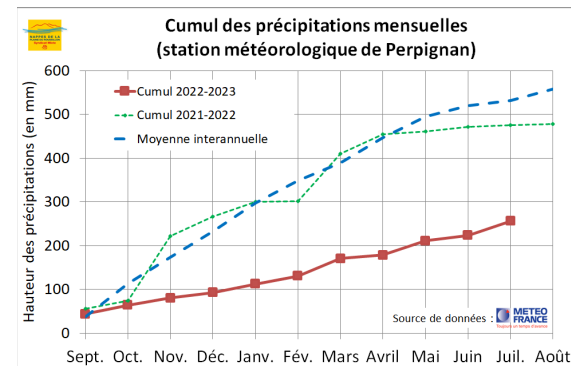


SYNTHÈSE PLUVIOMÉTRIQUE

L'année hydrologique 2022-2023 (01/09/2022 -> 31/08/2023) est marquée par un important déficit pluviométrique tout au long de l'année.

Au 31 juillet, le déficit est de -51,8 % à Perpignan.

A noter fin juillet la présence d'orages qui a permis d'avoir un cumul pluviométrique de 32,6mm ce mois-ci à Perpignan, avec parfois localement des cumuls plus importants.



SITUATION DES NAPPES PLIO-QUATERNAIRES

SITUATION TOUJOURS EXTRÊMEMENT DÉGRADÉE SUR L'ENSEMBLE DE LA RESSOURCE EN EAU SOUTERRAINE

Le niveau des nappes a été très fortement impacté par le déficit pluviométrique tout au long de l'année hydrologique, notamment lors de la période de recharge des nappes. Globalement, **la situation se trouve largement déficitaire sur l'ensemble de la plaine du Roussillon**, même si la situation a pu localement s'améliorer ces dernières semaines sur certains piézomètres, notamment sur la bordure côtière, entre Le Barcarès et Saint Cyprien.

Une grande partie des piézomètres (10 ouvrages) reste sous le niveau dit « de crise », et certains dépassent actuellement les plus bas niveaux historiques (Ponteilla, Alénia, Saint Hippolyte, Bompas). **Il s'agit d'un contexte exceptionnel.**

Dans l'ensemble, la situation des nappes par unité de gestion (U.G.) n'évolue pas significativement depuis fin avril. Les U.G. Agly Salanque, Aspres-Réart et Vallée du Tech sont toujours classées en crise, les U.G. Vallée de la Têt et Bordure Côtière Sud en alerte renforcée. Seule la situation de l'U.G. Bordure Côtière Nord s'améliore ces dernières semaines où plus aucun piézomètre ne se trouve en « crise ». Cette U.G. passe ainsi d'alerte renforcée à alerte.

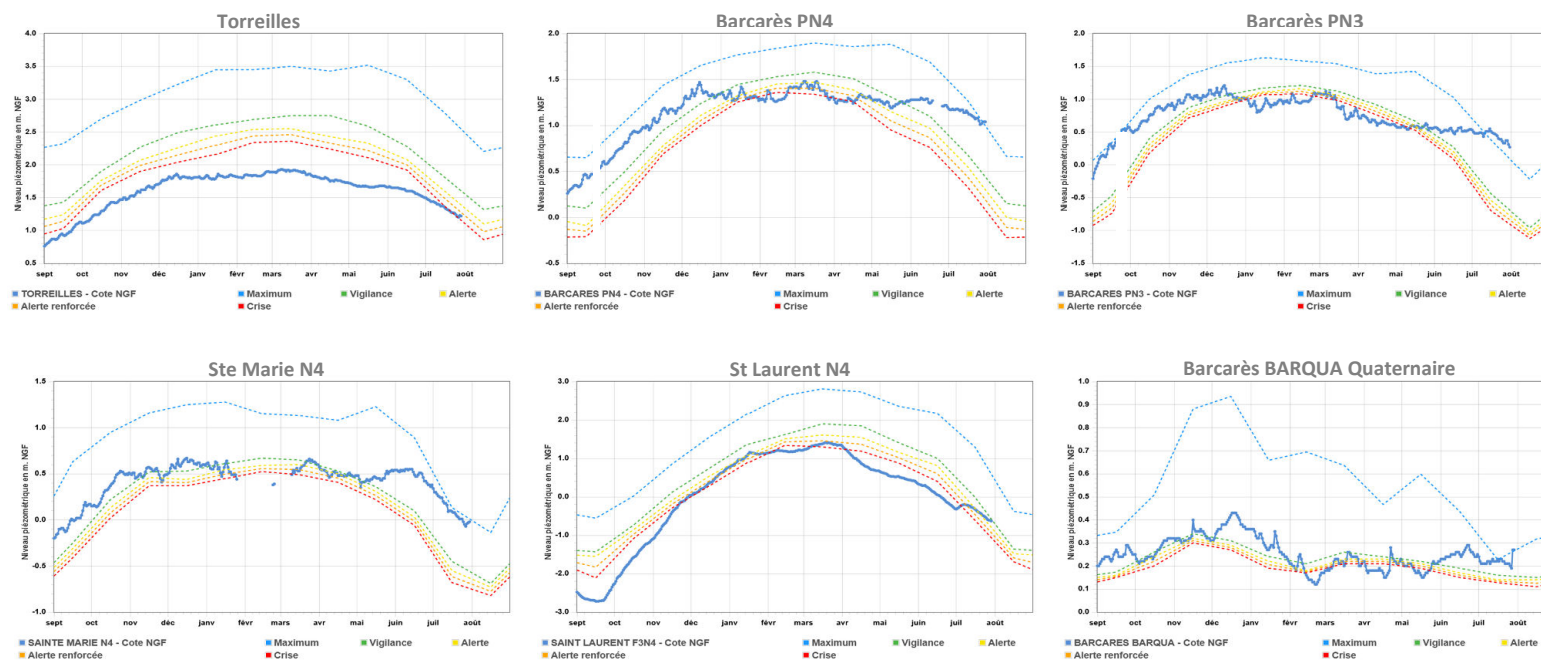
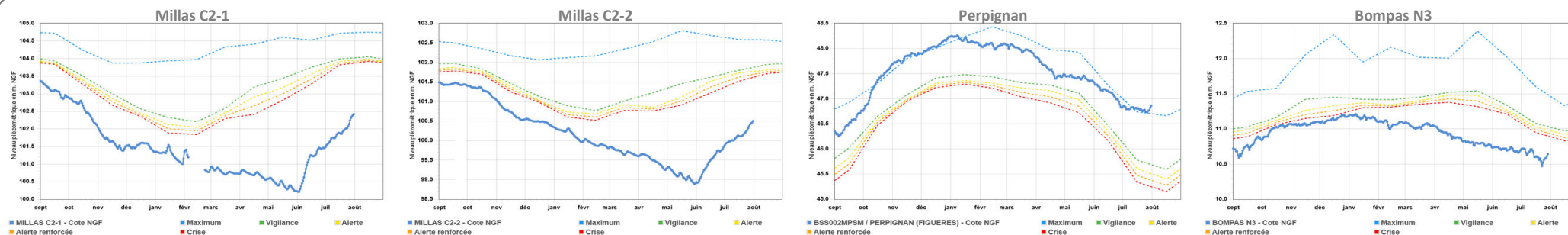
Etant donné le contexte actuel de dégradation de l'état de la ressource en eau souterraine, il est particulièrement important de mettre en place tous les moyens nécessaires permettant d'économiser l'eau et d'éviter les gaspillages.

Des mesures de restrictions d'usages de l'eau sont applicables sur l'ensemble du territoire par arrêté préfectoral (<https://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-risques-naturels-et-technologiques/Eau-et-Pêche/Replementation-de-l-Eau/Secheresse>).

N.B. : l'état de la situation des nappes peut être différent des arrêtés sécheresses éventuellement en cours, qui sont pris à des dates différentes du présent bulletin et qui prennent en compte l'état de l'ensemble des ressources eau du territoire (eaux souterraines, eaux superficielles, niveaux des barrages, etc.)

NIVEAU DES NAPPES PAR PIÉZOMÈTRE

Vallée de la Têt

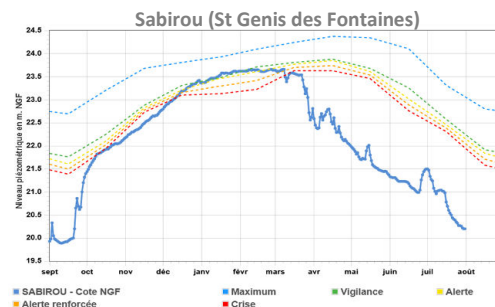
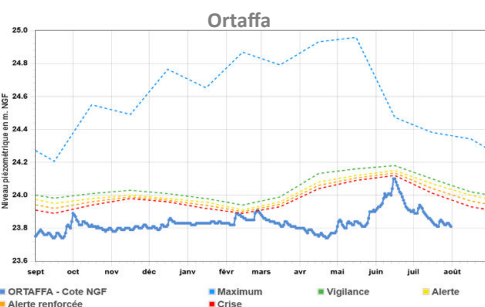


Bordure côtière nord

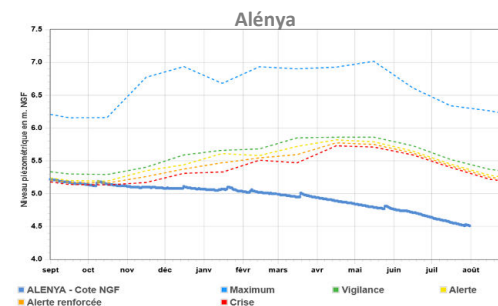
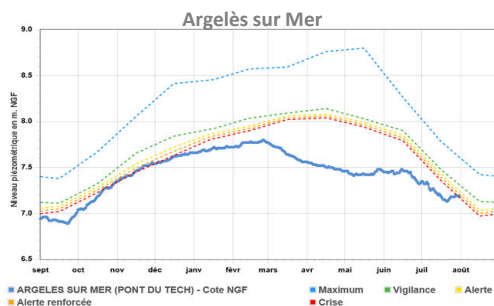
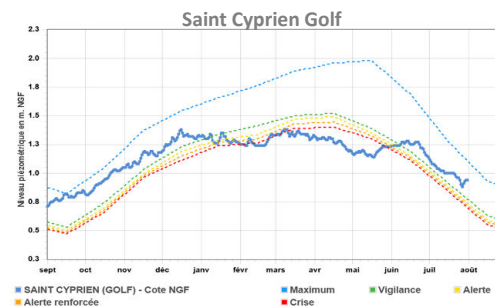
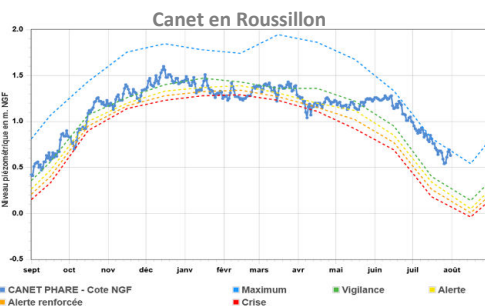
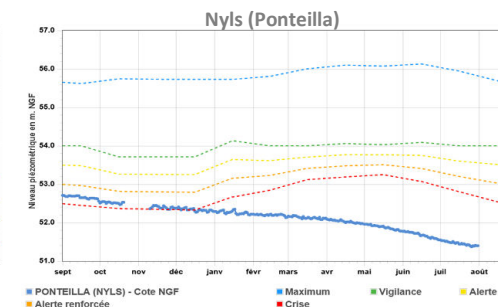
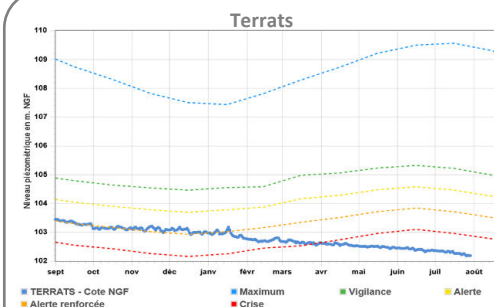


NIVEAU DES NAPPES PAR PIÉZOMÈTRE

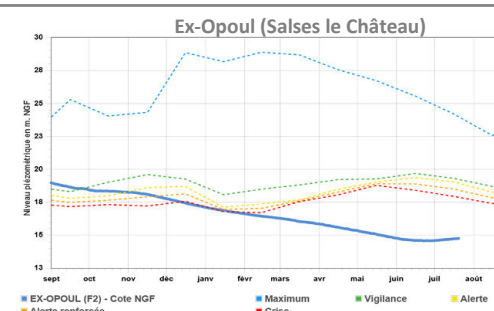
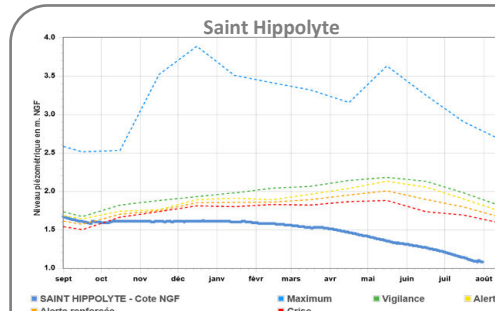
Vallée du Tech



Aspres-Réart



Bordure côtière sud



Agly-Salanque

Syndicat Mixte pour la protection et la gestion des nappes de la plaine du Roussillon

1 impasse de la Vigneronne • 66000 PERPIGNAN

Tél. 04 68 57 73 43 • E-mail : contact@nappes-roussillon.fr

Toutes les chroniques piézométriques disponibles
sur www.nappes-roussillon.fr

